

Déclaration de Dérogation aux Travaux Réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et moins de 18 ans en formation professionnelle

R.4153-41 et suivants du Code du travail

Déclaration initiale Demande suite à modification(s) de la déclaration précédente
(à faire dans un délai de 8 jours – art R.4153-42)

Renouvellement tous les 3 ans =>date de la dernière déclaration (ou autorisation) :
La déclaration, à renouveler tous les 3 ans, est adressée, par tout moyen conférant date certaine (article R.4153-44).

SECTEUR D'ACTIVITE – code NAF : SIRET :

TYPE D'ETABLISSEMENT : entreprise lycée professionnel/techno/agricole CFA

NOM DE L'ENTREPRISE :

Adresse :

Code postal : Commune :

Courriel : Tél :

DÉCLARATION DE DEROGATION DE L'EMPLOYEUR

Je soussigné(e),, déclare par la présente déroger aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et moins de 18 ans en formation professionnelle.

Vous trouverez en page 2 :

- Les travaux pour lesquels cette autorisation est demandée,
- Les lieux de formations connus,
- Les formations professionnelles ou métiers concernés,
- Les qualités et fonctions des personnes chargées d'encadrer les jeunes pendant ces travaux.

Le détail des travaux concernés par la déclaration figure en pages 3 et suivantes.

J'atteste avoir procédé à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs et mis en œuvre les actions de prévention dans mon établissement. Les travaux seront réalisés dans le respect des règles de santé et de sécurité prévues par le code du travail. (L.4121-1, L.4121-3 et R.4153-40 du code du travail).

Fait àle

SIGNATURE, QUALITÉ DU DEMANDEUR & CACHET :

Transmission de cette demande à l'inspection du travail par
tous moyens permettant d'établir la date de réception
(Article R.4153-41 du code du travail)

DDETS du Nord 77 rue Gambetta BP 20501 59022 LILLE Cedex Secrétariat : 0320125595 ddets-uc2@nord.gouv.fr	DDETS du Pas-de-Calais 14 voie Bossuet CS 20960 62033 ARRAS Cedex Secrétariat : 0321238787 ddets-uc1@pas-de-calais.gouv.fr	DDETS de la Somme 40 rue de la Vallée 80042 AMIENS Cedex Secrétariat : 0364268899 ddets-inspection-uc2@somme.gouv.fr	DDETS de l'Aisne Cité administrative 02016 LAON Secrétariat : 0323263500 ddets-inspection-uc1@aisne.gouv.fr ou 25 rue Albert Thomas 02100 St QUENTIN Secrétariat : 0323263537 ddets-inspection-uc2@aisne.gouv.fr	DDETS de l'Oise 101 avenue Jean Mermoz 60000 BEAUVAIS Secrétariat : 0344062685 ddets-uc1@oise.gouv.fr ou 81 rue Gambetta 60100 CREIL Secrétariat : 0344062641 ddets-uc2@oise.gouv.fr
--	---	---	---	---

	Source du risque	Travaux réglementés soumis à la déclaration de dérogation	Lieux de formation connus		
			Locaux de l'entreprise	Chantier Extérieur **	Si locaux différents de ceux de l'entreprise, préciser l'adresse
1	Activité	D. 4153-17 - travaux impliquant la préparation, l'emploi, la manipulation ou l'exposition à des agents chimiques dangereux définis aux articles R. 4412-3 et R. 4412-60	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :
2	Activité	D. 4153-18* - opérations susceptibles de générer une exposition à un niveau d'empoûssièremment de fibres d'amiante de niveau 1 ou 2 tel que défini à l'article R. 4412-98.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :
3	Equipement de travail	D. 4153-21* - travaux les exposant aux rayonnements ionisants requérant un classement en catégorie B au sens de l'article R. 4451-46	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :
4	Equipement de travail	D4153-22* - travaux susceptibles de les exposer à des rayonnements optiques artificiels et pour lesquels les résultats de l'évaluation des risques mettent en évidence la moindre possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition définies aux articles R. 4452-5 et R. 4452-6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :
5	Milieu de travail	D. 4153-23 - interventions en milieu hyperbare au sens de l'article R4461-1, classe I, II, III	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :
6	Equipement de travail	D. 4153-27 - conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage – sous réserve du CACES en cours de validité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :
7	Equipement de travail	D. 4153-28 - travaux impliquant l'utilisation ou l'entretien : « 1° des machines mentionnées à l'article R. 4313-78, quelle que soit la date de mise en service ; « 2° des machines comportant des éléments mobiles concourant à l'exécution du travail qui ne peuvent pas être rendus inaccessibles durant leur fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :
8	Equipement de travail	D. 4153-29 - travaux de maintenance lorsque ceux-ci ne peuvent être effectués à l'arrêt, sans possibilité de remise en marche inopinée des transmissions, mécanismes et équipements de travail en cause	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :
9	Equipement de travail	D. 4153-31 - montage et démontage d'échafaudages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :
10	Equipement de travail	D. 4153-33 - travaux impliquant les opérations de manipulation, de surveillance, de contrôle et d'intervention sur des appareils à pression soumis à suivi en service en application de l'article L.557-28 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :
11	Milieu de travail	D. 4153-34 - 1° à la visite, l'entretien et le nettoyage de l'intérieur des cuves, citernes, bassins, réservoirs; 2° à des travaux impliquant les opérations dans un milieu confiné notamment dans les puits, conduites de gaz, canaux de fumée, égouts, fosses et galeries.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :
12	Activité	D. 4153-35 - travaux de coulée de verre ou de métaux en fusion et de les admettre de manière habituelle dans les locaux affectés à ces travaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :

Intitulé des formations professionnelles ou des métiers concernés par les travaux réglementés	Qualité et fonction des personnes encadrant les jeunes pendant l'exécution des travaux réglementés
<p>Aménagements Paysagers</p> <input type="checkbox"/> CAPA travaux paysagers <input type="checkbox"/> CAPA Travaux forestiers <input type="checkbox"/> CAPA Entretien de l'Espace Rural <input type="checkbox"/> BPA 5 Travaux d'aménagement paysagers <input type="checkbox"/> BPA 5 Travaux forestiers et conduite de mach. forestières <input type="checkbox"/> Bac pro aménagements Paysagers <input type="checkbox"/> BTSa gestion et protection de la nature et espaces naturels <input type="checkbox"/> BTSa Aménagements Paysagers <input type="checkbox"/> CS construction paysagère <input type="checkbox"/> CS Collaborateur du concepteur paysagiste <input type="checkbox"/> Ingénieur ITIAPE <p>Polyculture Elevage</p> <input type="checkbox"/> CAPA PAUM <input type="checkbox"/> BPA 5 Travaux de la Production Animale <input type="checkbox"/> Bac pro CGEA <input type="checkbox"/> BPREA <input type="checkbox"/> BTSa ACSE <input type="checkbox"/> BTSa productions animales <input type="checkbox"/> BTSa productions végétales <input type="checkbox"/> CS conduite de l'Elevage laitier <input type="checkbox"/> CS conduite et prod. en agri. biologique et commercial. <input type="checkbox"/> Ingénieur ISA <p>Machinisme agricole – Conduite engins</p> <input type="checkbox"/> CAP Maintenance de matériel parcs et jardins <input type="checkbox"/> CAAP Conducteur routier - marchandises <input type="checkbox"/> BPA5 Travaux de la conduite et entretien des engins agri. <input type="checkbox"/> Bac pro Agro équipement <input type="checkbox"/> Bac pro maintenance des matériels option parcs et jardins <input type="checkbox"/> Bac pro maintenance des matériels option agricoles <input type="checkbox"/> CS Tracteurs et machines agricoles <input type="checkbox"/> CS technicien conseil en sys informatisés appliqués à l'agri. <input type="checkbox"/> Technicien gestionnaire chantier en ETA <input type="checkbox"/> BTSa Génie des équipements agricoles <input type="checkbox"/> BTSa Agro équipements <p>Cultures Spécialisés – Horticultures</p> <input type="checkbox"/> BPA 5 Travaux de productions horticoles <input type="checkbox"/> BP 4 Resp d'atelier de production horticole <input type="checkbox"/> Bac pro Productions Horticoles <input type="checkbox"/> BTSa productions horticoles <input type="checkbox"/> Responsable technico commercial en agrofourniture <p>Commerce – Vente</p> <input type="checkbox"/> CAP Fleuriste <input type="checkbox"/> BEP Fleuriste <input type="checkbox"/> Bac pro Technicien Conseil Vente en Alimentation <input type="checkbox"/> Bac pro Technicien Conseil Vente en pdts de jardin <input type="checkbox"/> Bac pro Technicien Conseil Vente en Animalerie <input type="checkbox"/> BTS TC produits alimentaires et boissons <input type="checkbox"/> CS transfo et commercialisation des pdts fermiers <p>Domaine équestre</p> <input type="checkbox"/> CAPA soigneur d'équidés <input type="checkbox"/> CAP Maréchalier <input type="checkbox"/> Bac pro CGEH <input type="checkbox"/> Bac pro CGEA élevage et valorisation du cheval <input type="checkbox"/> BP JEPS spécialité activités équestres <input type="checkbox"/> CS Education Travail jeunes équidés <p>Agro alimentaires</p> <input type="checkbox"/> CAPA IAA <input type="checkbox"/> BPA 4 IAA <input type="checkbox"/> Bac pro IAA <input type="checkbox"/> BTSa Sciences et Technologie des Aliments	

• : soumis à valeur limite d'exposition (VLEP) ; ** : agricole, forestier, BTP, tout site extérieur pour un travail temporaire

Equipements de travail concernés par la déclaration - (c'est-à-dire visés par la réglementation rappelée en page 2)

Horticulture – Aménagement paysager - Environnement et Forêt

Sur cette fiche, l'employeur cochera les matériels concernés par la déclaration en précisant la nature des travaux et l'année de mise en service

Cocher	Nature des travaux (ex : tonte, taille...)	Nom des équipements de travail	Année de mise en service		Nature des travaux (ex : tonte, taille...)	Nom des équipements de travail	Année de mise en service
			tondeuse				repiqueuse
		fraise, motobineuse, motoculteur				planteuse	
		taille haies électriques / thermiques				godet rétro ou frontaux	
		perceuse électrique				broyeur de terreau	
		perceuse à colonne				débroussailleuse - rotofil	
		touret à meuler				tronçonneuse	
		broyeur de végétaux				trancheuse	
		scie électrique				machine à repoter - motteuse	
		tronçonneuse à métaux				semoir à gazon	
		benne, charrue, matériel de fertilisation attelée à un tracteur				sécateur hydraulique	
		utilisation prise de force avec rotavator				rouleau vibreur	
		utilisation prise de force avec tondobroyeur				machine à désinfecter à la vapeur	
		fendeuse de buches				bétonnière	
		matériel de fertilisation					
		matériel de conditionnement					
		chaîne de semis					

Equipements de travail concernés par la déclaration - (c'est-à-dire visés par la réglementation rappelée en page 2)

Polyculture – Elevage – Maintenance

Sur cette fiche, l'employeur cochera les matériels concernés par la déclaration en précisant la nature des travaux et l'année de mise en service

Cocher	Nature des travaux (ex :fertilisation, travail du sol...)	Nom des équipements de travail	Année de mise en service		Nature des travaux (ex :fertilisation, travail du sol...)	Nom des équipements de travail	Année de mise en service
			bennes attelées à un tracteur				broyeurs - aplatisseurs - mélangeurs (déchargement)
		charrues de tous types attelées à un tracteur				faneurs	
		cover crop attelé				élévateur – bande transporteuse, déterreur	
		herse animées attelée				pulvérisateurs	
		Cultivateurs				Planteuses, butteuses	
		épandeurs à fumier attelés				chargeurs et groupeurs de balles de tous types	
		distributeurs d'engrais attelés				vis à grain	
		matériel de perçage : perceuse fixe et portative				ensileuse attelée	
		semoirs pneumatiques attelé				fourches hydrauliques avant et arrière attelées	
		semoirs mécaniques attelé				Effeilleuses	
		récolteuses - betteraves, pommes de terre, endives etc...				griffes de reprise des fourragers (déchargement)	
		tous types de faucheuses (y compris conditionneuses) attelées				bétonnières à moteur thermique et électrique ou à prise de force	
		andaineurs				touret à meuler	
		distributeurs d'alimentation (y compris tapis), pailleuse, désileuse				Tracteur avec SPCR	
		andaineurs faneurs				Broyeur, gyrobroyeur	
		ramasseuses presse de tous types attelées				Epandeurs à lisier attelés	

Equipements de travail concernés par la déclaration - (c'est-à-dire visés par la réglementation rappelée en page 2)

Maintenance Mécanique

Sur cette fiche, l'employeur cochera les matériels concernés par la déclaration en précisant la nature des travaux et l'année de mise en service

Cocher	Nature des travaux (ex : fertilisation, travail du sol...)	Nom des équipements de travail	Année de mise en service		Nature des travaux (ex : fertilisation, travail du sol...)	Nom des équipements de travail	Année de mise en service
		Multimètre (si utilisation pour tester des courants autres que très basse tension de sécurité)				Touret à meuler	
		Pont élévateur				Affuteuse de chaîne de tronçonneuse	
		Tracteur S P C R				Scie électrique (métaux)	
		Transpalette électrique				Table élévatrice	
		Chandelles					
		Cric hydraulique					
		Compresseur					
		Chalumeau					
		Perceuse à colonne					
		Poste à souder					
		Tronçonneuse à disque					
		Outillage portatifs électriques et pneumatiques					
		Palan électrique					
		Nettoyeur haute pression					
		Balayeuse attelée					
		Presse hydraulique					

Pour utilisation de produits phyto-sanitaires :

Activités impliquant l'exposition à des agents chimiques dangereux (ACD, cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) D. 4153-17

	<i>Nature des travaux nécessaires aux formations professionnelles indiquées en page 2</i>	<i>Nom des ACD & Marque ou Distributeur*</i>	<i>Observations</i>
1	1		
2	1		
3	1		
4	1		
5	1		
6	1		
7	1		
8	1		
9	1		
10	1		

* : Information disponible sur l'étiquette du contenant ou sur la fiche de données sécurité (FDS) + existence de VLEP réglementaire